

Présentation du nouveau programme opérationnel FEDER¹ pour la période 2014-2020

Informations générales

La politique de cohésion représente près d'un tiers du budget pluriannuel 2014-2020 de l'UE, soit quelque 351.8 milliards d'euros. Le Luxembourg bénéficie d'une enveloppe de 160.3 millions d'euros (pour les trois fonds FEDER, FSE², FEADER³ et la coopération territoriale) dont 19,5 millions d'euros pour le FEDER.

Le programme opérationnel (PO) du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour le Luxembourg (de la période de programmation 2014-2020) a été adopté par la Commission européenne le 15 décembre 2014. Ce programme ouvre la voie à des investissements à hauteur de 48,2 millions d'euros pour dynamiser la compétitivité et la croissance économique en soutenant la recherche et l'innovation et en favorisant une économie à faible émission de CO₂.

Ce programme qui s'inscrit dans la continuité de la période de programmation 2007-2013, traduit la détermination partagée de la Commission européenne et du Luxembourg à utiliser les fonds le plus efficacement possible pour une croissance durable.

Comme dans la période précédente, le Ministère de l'Économie est en charge de la sélection des projets, de la gestion et de la bonne utilisation des fonds.

Priorités de la nouvelle période de programmation

Pour le nouveau PO, le Ministère de l'Économie et la Commission européenne ont décidé de concentrer les investissements sur un nombre limité d'objectifs thématiques en ciblant prioritairement les projets à forte valeur ajoutée et à effet de levier maximal.

Les points forts de la nouvelle période :

- Concentration sur deux objectifs thématiques choisis dans un menu de 11 priorités d'investissement (selon rgl. UE 1303/2013 et stratégie EU2020) et en ligne avec le PNR luxembourgeois 2020 :
 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs ;
- Identification d'indicateurs de performance ambitieux (correspondant à une approche axée sur les résultats) et les relations avec les porteurs de projet ;
- Utilisation d'une nouvelle plateforme informatique plus performante pour la gestion administrative et financière ainsi que l'échange électronique d'information avec les porteurs de projets ;
- Introduction d'options simplifiées en matière de coûts généraux, mieux adaptées aux différents types de projets ;

¹ FEDER = Fonds européen de développement régional

² FSE = Fonds social européen

³ FEADER = Fonds européen agricole pour le développement rural



- Création d'une nouvelle identité visuelle pour promouvoir l'action européenne au Luxembourg (promotion du FEDER) ;
- Conception d'un nouveau portail internet commun au FEDER, FSE et à la coopération territoriale mis en ligne le 16 février 2015 :
 - L'adresse du nouveau portail internet est : www.fonds-europeens.public.lu
 - Toutefois l'adresse du site Internet actuel du FEDER demeurera active : www.feder.lu.

Budget 2014-2020

Le budget alloué par l'Union européenne pour toute la période de **programmation 2014-2020 est de 19,5 millions d'euros (FEDER)**.

Le taux de cofinancement moyen des projets est de 40 % (contrepartie nationale de 60% et cofinancement de l'UE de 40%). Ainsi, le **budget d'investissement total disponible est de 48,2 millions euros**.



Répartition budgétaire « Investissement pour la croissance et l'emploi ».

AXES PRIORITAIRES / PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT / OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	COÛT TOTAL	%
Axe 1: Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation <ul style="list-style-type: none">Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I)<ul style="list-style-type: none"><u>Augmenter le nombre d'emplois dans la recherche*</u>Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I<ul style="list-style-type: none"><u>Augmenter le nombre de PME nouvellement impliquées dans la RDI *</u>	22,9 mio EUR	47%
Axe 2: Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs <ul style="list-style-type: none">Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelablesSoutenir l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, dans le secteur du logement<ul style="list-style-type: none"><u>Améliorer le classement en matière de consommation énergétique des bâtiments publics*</u><u>Améliorer le classement en matière de consommation énergétique des immeubles d'habitation*</u>Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable<ul style="list-style-type: none"><u>Augmenter le nombre de personnes utilisant des infrastructures de mobilité multimodales durables dans les zones urbaines*</u>	22,9 mio EUR	47%
Axe 3: Préparation, gestion, suivi et mise en œuvre du PO	2,4 mio EUR	6%
TOTAL	48,2 mio EUR	100%

* indicateur de résultat

Prochaines étapes

Le premier appel à projets du FEDER pour la nouvelle période sera publié fin du 1^{er} semestre 2015 dans la presse nationale et sur le nouveau portail Internet. Il y aura un appel public une fois par an au moins.

Toute l'information et la documentation nécessaires ainsi que la fiche de candidature seront disponibles sur le nouveau portail internet après le premier appel à projets.

La sélection des projets sera réalisée par décision du Ministre de l'Économie sur avis d'un comité de sélection (interministériel).